

**ANSD**

REPUBLIQUE DU SENEGAL

-----  
MINISTERE DE L'ECONOMIE, DU PLAN ET DE LA COOPERATION

-----  
AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE  
ET DE LA DEMOGRAPHIE

# SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE DU SENEGAL 2019

**Janvier 2022**

**Directeur Général, Directeur de publication**
**Allé Nar DIOP**

Directeur Général Adjoint	Abdou DIOUF
Directeur des Statistiques Economiques et de la Comptabilité Nationale	Mamadou Ngalgou KANE
Directeur des Statistiques Démographiques et Sociales	Samba NDIAYE
Directeur du Management de l'Information Statistique	Oumar FALL
Directeur de l'Administration Générale et des Ressources Humaines (p.i.)	Hawa SAMBA
Directeur de l'Ecole nationale de la Statistique et de l'Analyse économique (ENSAE, Pierre NDIAYE)	Idrissa DIAGNE
Agent Comptable (AC)	Papa Amadou Moustapha NIANG
Chef de la Cellule de Programmation, d'Harmonisation, de Coordination Statistique et de Coopération Internationale (p.i.)	Meissa NDOUR

**COMITE DE LECTURE ET DE CORRECTION**

Assane THIOUNE, Jean Rodrigue MALOU, El Hadji Malick GUEYE, Mamadou Ngalgou KANE, Macoumba DIOUF, Jean Pierre Diamane BAHOM, Samba NDIAYE, Insa SADIO, Mamadou AMOUZOU, Momath CISSE, Mamadou BAH, Alain François DIATTA, Ndeye Binta DIEME COLY, Awa CISSOKHO, Bintou DIACK, Nalar K. Serge MANEL, Ramlatou DIALLO, Djiby DIOP, Omar SENE, Mamadou BALDE, Jean Paul DIAGNE, Woudou DEME KEITA, Oumy DIOP, Mamadou DAFFE.

**COMITE DE REDACTION**

0. PRESENTATION DU PAYS	Djiby DIOP
1. ETAT ET STRUCTURE DE LA POPULATION	Maguette SARR/Khady BA
2. EDUCATION	Alioune TAMBOURA / Fatimatou SY
3. EMPLOI	Tidiane CAMARA /Serge MANEL
4. SANTE	Amy Collé CISSE
5. JUSTICE	Maguette SARR
6. ASSISTANCE SOCIALE	Fatimatou SY /Alioune TAMBOURA
7. EAU ET ASSAINISSEMENT	Ndeye Binta DIEME
8. AGRICULTURE	Kandé CISSE
9. ENVIRONNEMENT	Mouhamadou Bassirou DIOUF
10. ELEVAGE	Bintou Diack LY/ Penda AMAR
11. PECHE ET AQUACULTURE	Khadim SOURANG
12. TRANSPORT	Jean Paul DIAGNE
13. BTP	Madiaw DIBO
14. PRODUCTION INDUSTRIELLE	Mamadou THIOUB/Ramlatou DIALLO
15. INSTITUTIONS FINANCIERES	Abdou Aziz DIOUF
16. COMMERCE EXTERIEUR	El Hadj Omar Senghor/ Sophie DIOP
17. COMPTES ECONOMIQUES	Adama SECK
18. PRIX A LA CONSOMMATION	El Hadji Malick CISSE / Baba NDIAYE
19. INDICE DU COUT A LA CONSTRUCTION	Mor LÔ/ Ndeye Mareme dit Maguette DIOP
20. PRIX DES SERVICES	Muhamed NDIAYE / Mamadou THIOUB
21. FINANCES PUBLIQUES	Hamady DIALLO/ Abdoul Aziz DIAW
22. MINES, CARRIERES ET ENERGIE	Woudou DEME KEITA

**AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE**

Rocade Fann Bel-air Cerf-volant - Dakar. B.P. 116 Dakar R.P. - Sénégal

Téléphone (221) 33 869 21 39 / 33 869 21 60 - Fax (221) 33 824 36 15

Site web : [www.ansd.sn](http://www.ansd.sn) ; Email: [statsenegal@ansd.sn](mailto:statsenegal@ansd.sn)

**Distribution : Division de la Documentation, de la Diffusion et des Relations avec les Usagers**

**ISSN 0850-1491**

## Introduction

L'eau constitue un élément vital pour la survie de l'homme. L'utilisation d'une eau salubre amoindrit le risque de contracter des maladies d'origine hydrique.

Les risques sanitaires sont encore plus accentués en cas de déficit de système d'assainissement adéquat, alors que dans la plupart des pays en développement, le secteur de l'assainissement est peu développé.

A la suite des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), les Objectifs de Développement Durable (ODD) mettent l'accent non seulement sur l'accès à l'eau potable et à un assainissement convenable, mais aussi sur la qualité et la disponibilité du service. La cible 6.1 de l'ODD 6 vise à, « d'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable, pour tous ». L'accès universel en question vise pratiquement tous les contextes (les ménages, les écoles, les établissements sanitaires, le milieu professionnel, etc.). La réduction des inégalités entre les différents sous-groupes de la société et une meilleure prise en compte des besoins des populations vulnérables sont également recherchées. Cette ambition est également affichée à travers la cible 6.2 : « D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable ».

L'Objectif 6 cherche, en fait, à « garantir l'accès de tous à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau ». Il concerne ainsi tout le cycle de l'eau.

Du fait de son influence sur d'autres domaines tels que la santé et l'économie, le secteur de l'eau et de l'assainissement fait l'objet d'une attention particulière et est suivi par différents acteurs. Au niveau mondial, UN Water (ONU Eau) et ses différentes composantes ont développé une méthodologie pour le suivi des indicateurs de l'eau et de l'assainissement et publient régulièrement des rapports thématiques. Au niveau du continent africain, le Conseil des Ministres africains chargés de l'Eau (CMACE ou AMCOW sigle anglais) a mis en place une plateforme de suivi des indicateurs liés à l'eau et élabore un rapport continental sur le secteur.

L'objectif principal de ce chapitre est de faire un point de la situation du pays en matière d'eau et d'assainissement. De manière spécifique, il s'agira de faire l'état des lieux des indicateurs, dans le contexte des ODD, pour faciliter le suivi des indicateurs de l'ODD 6 au niveau du pays.

Ce chapitre est structuré en deux parties. La première est consacrée au secteur de l'eau et la seconde fait le point sur le secteur de l'assainissement, essentiellement les types de toilettes utilisés par les ménages.

Dans chaque partie, un sous-point relatif à l'échelle JMP<sup>17</sup> de mesure de l'accès aux services d'eau potable/assainissement est abordé.

### **Encadré**

Les données de l'Enquête Démographique et de Santé Continue (EDS-Continue) réalisée en 2019 sont principalement utilisées dans ce chapitre. Le volet ménage de cette enquête comporte un certain nombre de questions relatives à l'accès à l'eau, au type de toilettes et à l'hygiène qui permettent de dresser le profil des ménages sénégalais en ce qui concerne leur accès à l'eau et à l'assainissement

## **VII.1. L'HYDRAULIQUE**

Au niveau national, divers acteurs interviennent dans le secteur de l'hydraulique. Les structures assurant la desserte ou le suivi de l'eau sont différentes selon le milieu. En général, la Sénégalaise des Eaux (SDE) et la Société nationale des Eaux du Sénégal (SONES) assurent l'approvisionnement en eau potable des zones urbaines alors que l'Office des Forages Ruraux (OFOR) est responsable de l'alimentation des zones rurales.

<sup>17</sup>JMP= Joint Monitoring Programme (Programme conjoint de suivi). Il s'agit d'un programme commun OMS/UNICEF de suivi de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, mis en place en 1990.

### VII.1.1. L'ACCES A L'EAU

L'accès à l'eau est appréhendé au moyen de plusieurs variables dont les sources d'eau de boisson, les distances à ces sources et le traitement de l'eau recueillie.

#### VII.1.1.1. Type de source d'eau

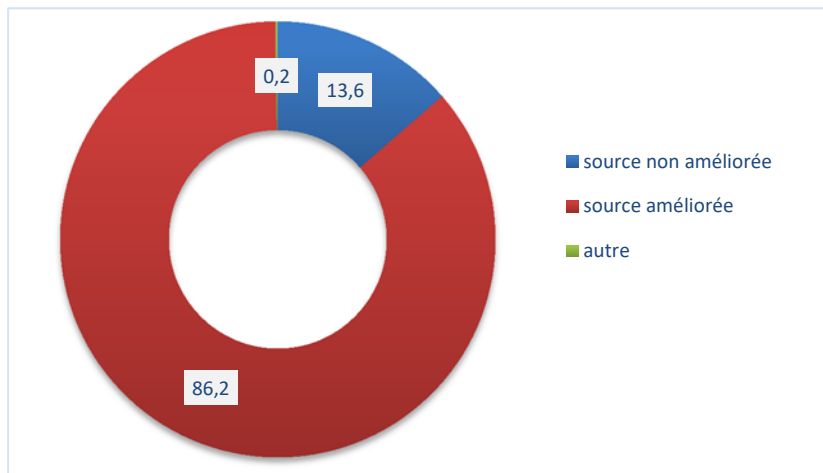
La source d'eau est l'un des éléments les plus considérés dans l'accès à l'eau. Celle-ci peut être améliorée ou non. Selon la méthode du Programme Conjoint de Suivi (JMP en anglais) de l'OMS et de l'UNICEF, la source d'eau est dite améliorée dès lors qu'elle est protégée de la contamination (des eaux de ruissellements et des fientes d'oiseaux notamment). Sont considérées comme sources améliorées les points d'approvisionnement en eau suivants : branchement domestique (robinet dans le logement ou la concession), robinet public, puits à pompe, forage, puits protégé, source protégée, eau de pluie, camion-citerne et eau en bouteille ou en sachet. Les puits et sources non protégés correspondent aux sources d'eau non améliorées.

Au Sénégal, la majorité des ménages a accès à une eau de boisson issue d'une source améliorée. En effet, comme l'illustrent les graphiques ci-dessous, plus de quatre ménages sur cinq (86,2%) s'approvisionnent en eau de boisson auprès d'une source d'eau améliorée.

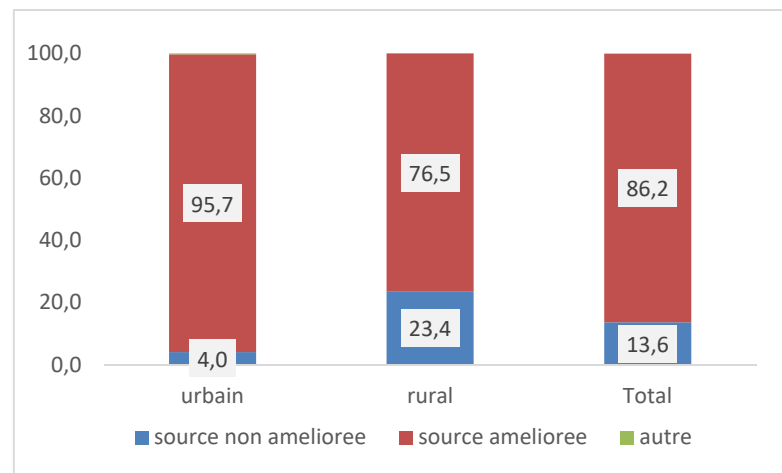
Malgré un écart considérable par rapport à la zone urbaine, le milieu rural présente une part importante de ses ménages utilisant un point d'eau amélioré pour collecter l'eau de boisson (76,5%). En milieu urbain, plus de 9 ménages sur 10 utilisent une source améliorée. En outre, un peu plus du tiers des ménages appartenant au quintile<sup>18</sup> le plus pauvre (36,7%) n'a pas accès à une source d'eau améliorée là où pratiquement la presque totalité des riches (97,7%) ou plus riches (98,6%) utilisent une source d'eau améliorée. Il faut noter que plus le niveau de vie est élevé, plus la probabilité d'avoir accès à un point d'approvisionnement en eau amélioré est élevée.

<sup>18</sup> Il s'agit des quintiles de niveau de vie tels que définis dans le rapport de l'EDS-Continue 2019 téléchargeable sur le site : <https://dhsprogram.com>

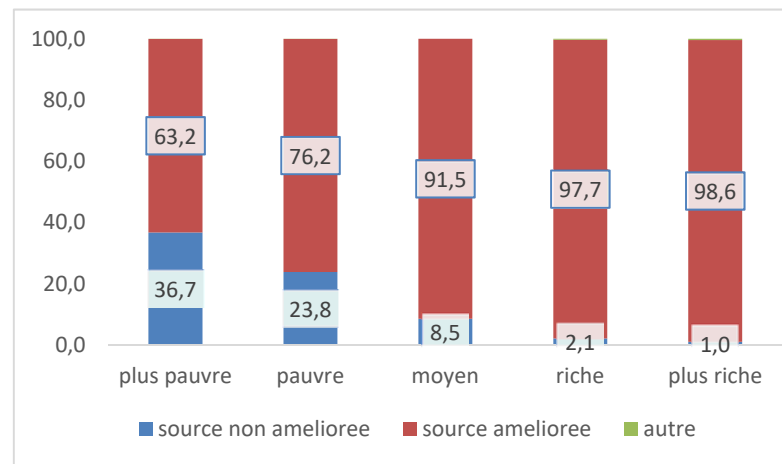
**Graphique VII-1 : Répartition en pourcentage des ménages selon le type de source d'eau**



**Graphique VII-2 : Répartition en pourcentage des ménages selon le type de source d'eau par milieu de résidence**



**Graphique VII-3 : Répartition en pourcentage des ménages selon le type de source d'eau par milieu de résidence**

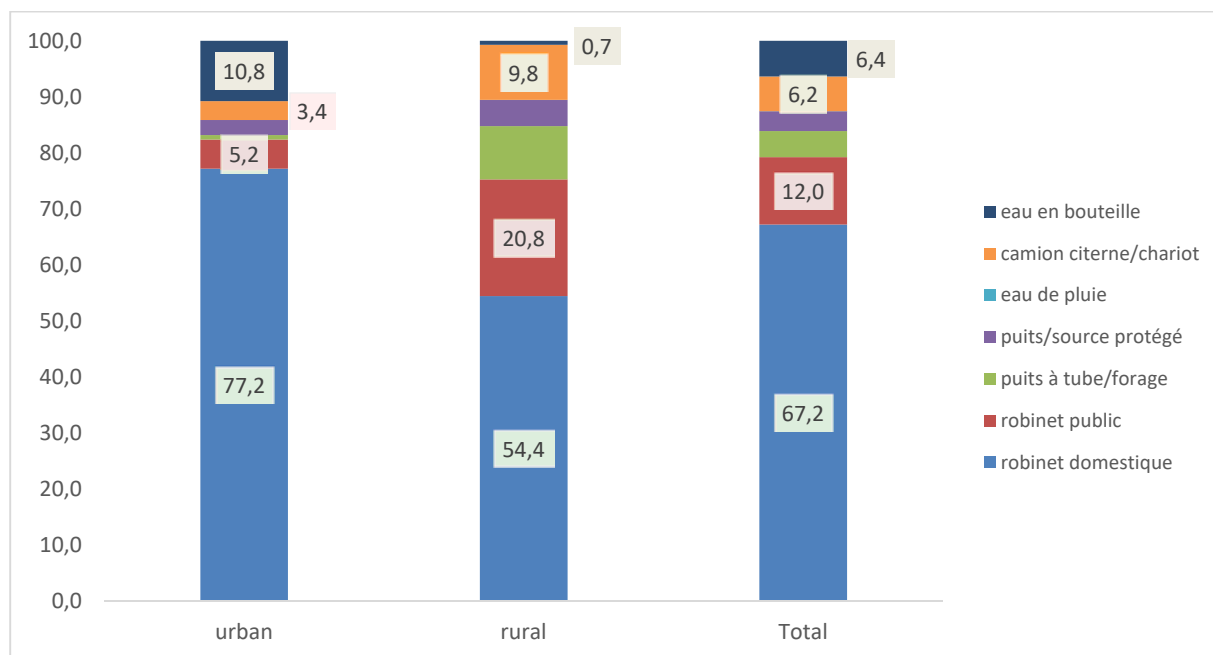


Source : ANSD. EDS, 2019

Pour ce qui est des points d'eau, le puits non protégé constitue le principal type de point d'eau (99,5%) non amélioré. Tandis que du côté des sources améliorées, le robinet, pour l'essentiel domestique, est utilisé par près de 8 ménages sur 10. En milieu urbain, 77,2% des ménages disposent d'un raccordement domestique (dans leur logement ou dans la concession) et le robinet public est utilisé par environ 5,2% des ménages. Dans des proportions moindres, un recours plus important au robinet domestique est aussi noté en milieu rural. Ce type de point d'eau amélioré est utilisé par la majorité des ménages ruraux usant d'un point d'eau amélioré (54,4%) et plus d'un cinquième s'approvisionne à partir d'un robinet public (20,8%).

Il faut noter que l'eau en bouteille apparaît comme la troisième source d'eau améliorée au niveau national (6,4%) et la deuxième source en zone urbaine (10,8%) tandis qu'en zone rurale, 9,8% des ménages utilisent l'eau du camion-citerne pour la boisson faisant de cette source le troisième plus important type de point d'eau pour ladite zone.

**Graphique VII-4 : Répartition en pourcentage des ménages usant d'une source améliorée selon le type de point d'eau par milieu de résidence**

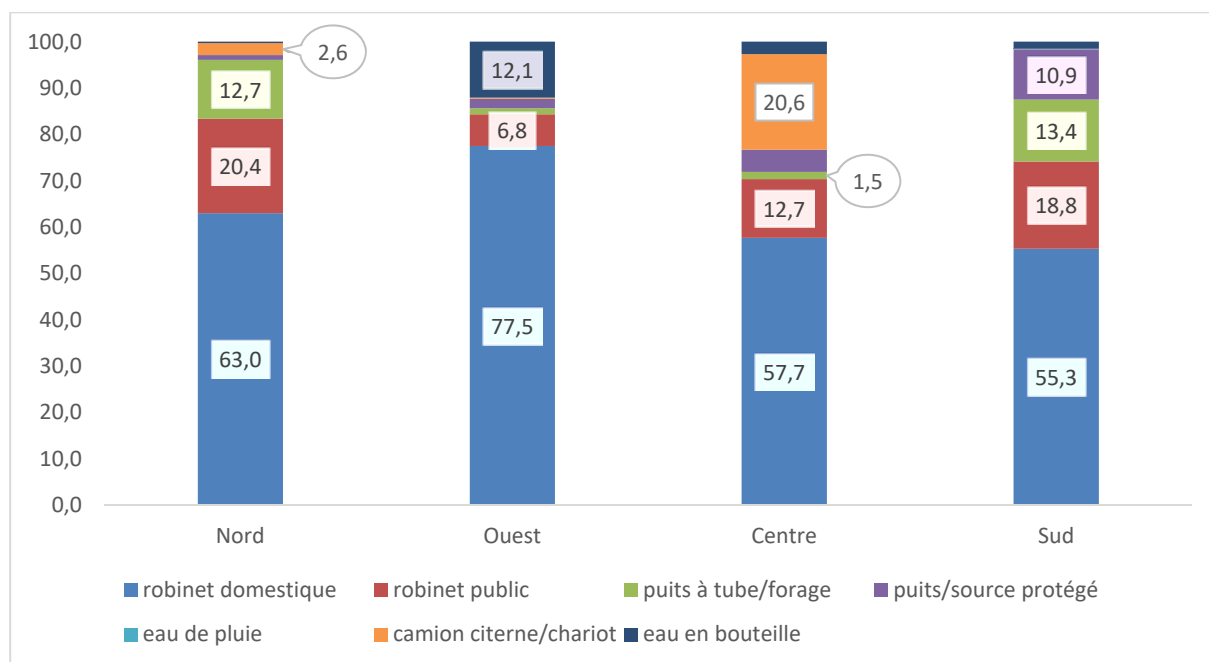


Source : ANSD. EDS, 2019.

Au niveau des grandes zones, parmi les ménages ayant accès à une source d'eau améliorée, la prééminence du robinet domestique se retrouve partout, même si les proportions les plus fortes sont relevées à l'Ouest (77,5%) et au Nord (63,0%).

Le robinet (domestique et public) constitue ainsi le principal point de collecte de l'eau de boisson d'au moins sept ménages sur dix utilisant une source améliorée, le deuxième type de source d'eau étant, selon la zone, soit un camion-citerne au centre (20,6%) soit un puits au nord (12,7% pour puits à pompe/forage) et au sud (puits ou une source protégée 10,9%, puits à pompe ou forage 13,3%) soit de l'eau en bouteille à l'ouest (12,1%).

**Graphique VII-5 :** Répartition en pourcentage des ménages usant une source améliorée selon le type de point d'eau par zone de résidence

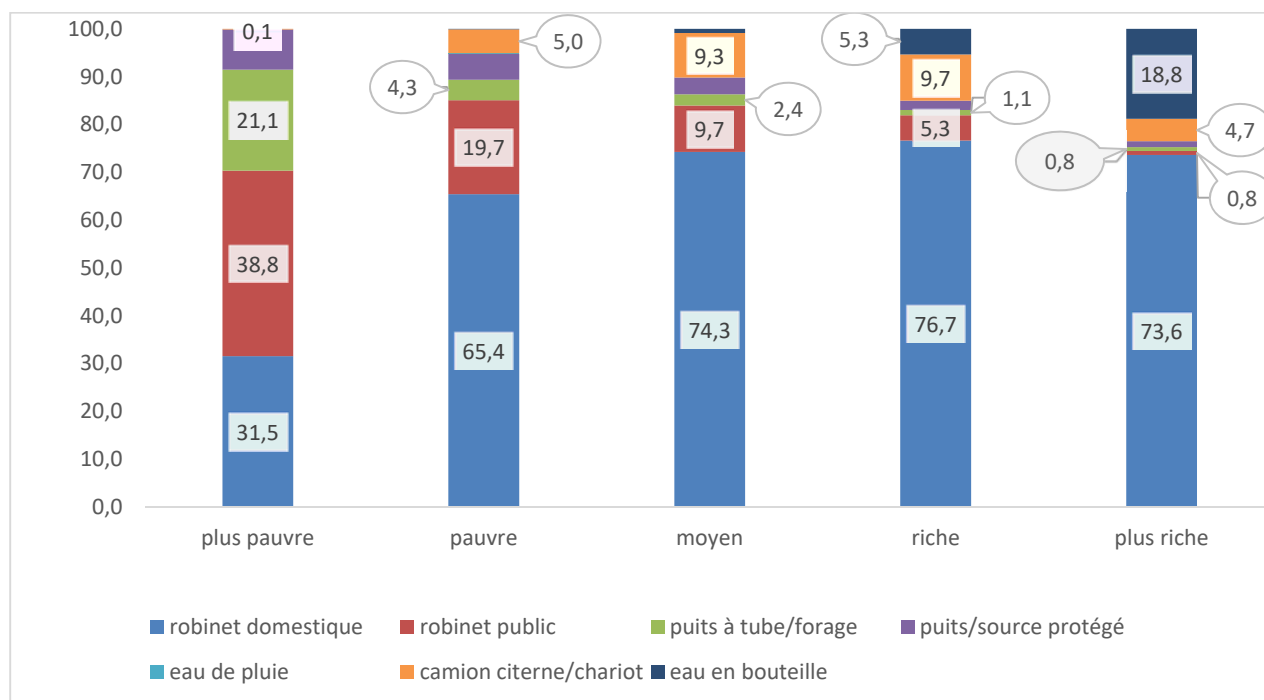


Source : ANSD. EDS, 2019

Par ailleurs, les ménages les plus pauvres ont le moins accès au robinet domestique. Seuls 31,5% d'entre eux utilisent ce type de source pour s'approvisionner en eau. Le robinet public semble être le mode d'approvisionnement le plus fréquent chez les plus pauvres. En effet, 38,8% des ménages les plus pauvres ayant accès à une source améliorée utilisent un robinet public ou une borne fontaine. A l'inverse, plus le niveau de vie du ménage est élevé, plus il a recours à un robinet domestique. En outre, 18,8% des ménages du quintile le plus riche utilisent l'eau embouteillée comme eau de boisson.



**Graphique VII-6 : Répartition en pourcentage des ménages utilisant une source améliorée selon le type de point d'eau par quintile de niveau de vie**



Source : ANSD. EDS, 2019

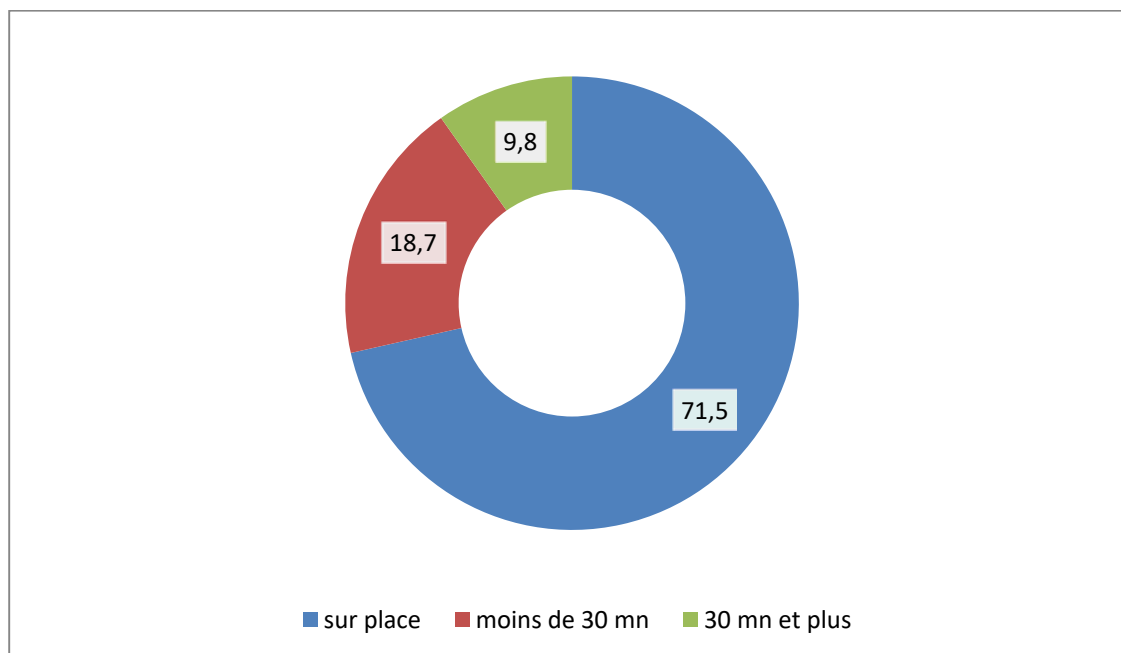
### VII.1.1.2. Durée de trajet pour la collecte de l'eau potable

Etant donné les risques de contamination entre le point d'accès à l'eau et la destination finale (domicile), il est important de mesurer la distance parcourue pour s'approvisionner en eau. Toutefois, du fait de la difficile évaluation des distances, il est le plus souvent utilisé le temps mis pour collecter l'eau. Ce temps inclut les files d'attente.

#### a) Temps de collecte et type de point d'eau

Au Sénégal, l'essentiel des ménages disposent d'un point d'eau à domicile (71,5%) ou se procurent l'eau à proximité de leur résidence (18,7% mettent moins de 30 mn, file d'attente inclus pour collecter l'eau). Ce constat concorde avec le fait que le raccordement à domicile constitue la principale source d'eau potable pour la plupart des ménages (à l'exception des plus pauvres). Les ménages ne disposant pas d'un raccordement à domicile mettent en général moins de 30 mn pour collecter l'eau.

**Graphique VII-7 : Répartition en pourcentage des ménages selon leur durée de collecte de l'eau de boisson**

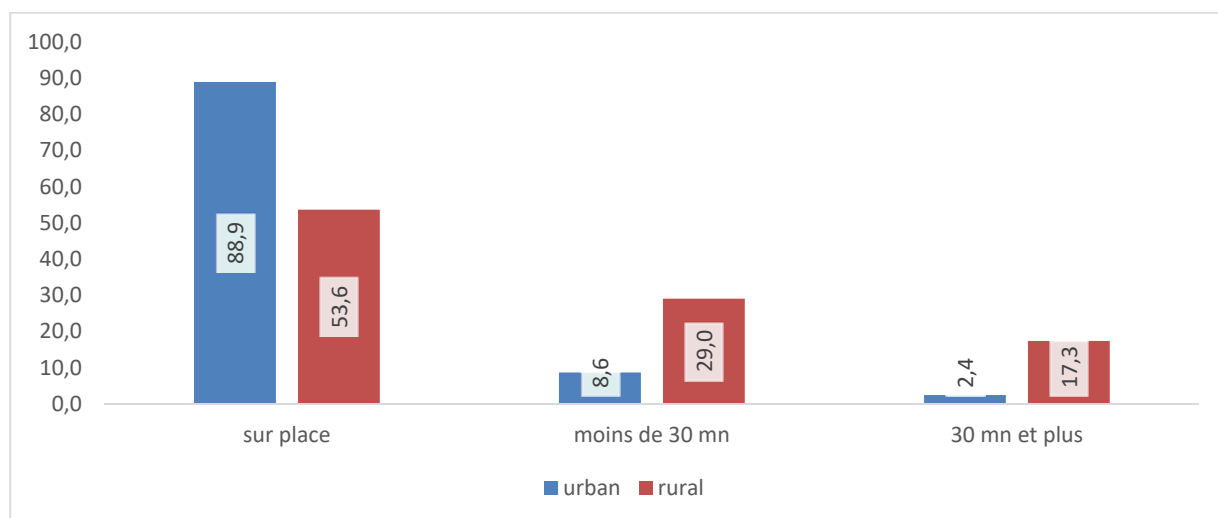


Source : ANSD. EDS, 2019.

### **b) Temps de collecte et milieu de résidence**

Le milieu de résidence pourrait être un facteur discriminant en ce qui concerne la desserte en eau potable. En effet, les temps d'accès sont généralement plus élevés en milieu rural qu'urbain. Comme illustré sur le graphique ci-dessous, 9 ménages urbains sur 10 s'approvisionnent en eau sur place. Alors qu'en milieu rural, plus de 5 ménages sur 10 disposent d'une source d'eau à domicile et plus d'un quart s'approvisionnent à proximité de leur habitat. En outre, 17,3% des ménages ruraux mettent au moins 30 minutes pour collecter l'eau destinée à la boisson contre moins de 2,4% en zone urbaine.

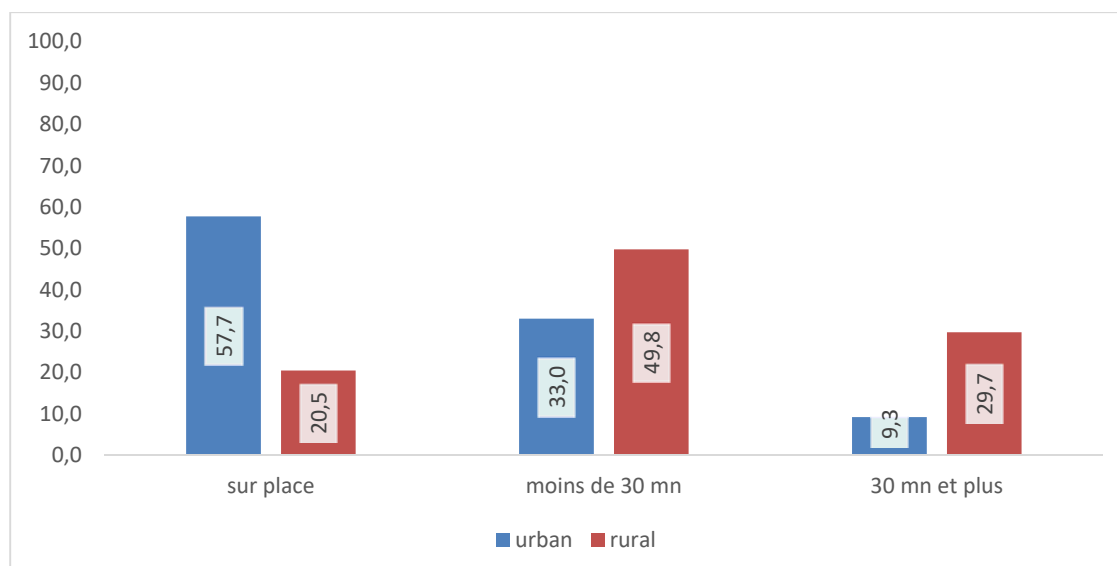
**Graphique VII-8 : Répartition en pourcentage des ménages selon la durée de collecte par milieu de résidence**



Source : ANSD, EDS 2019.

Lorsqu'on s'intéresse uniquement aux ménages ne disposant pas d'un robinet domestique, l'écart entre les proportions de ménages consacrant moins de trente minutes à la recherche d'eau diminue considérablement. Quel que soit le milieu, il ressort, dans ce cas, qu'une part importante des ménages se procure l'eau à proximité (33,0% en milieu urbain et 49,8% dans le rural) et plus du quart des ruraux parcourt une certaine distance pour trouver l'eau (29,7%).

**Graphique VII-9 : Répartition en pourcentage des ménages n'ayant pas de raccordement domestique selon la durée de collecte par milieu de résidence**

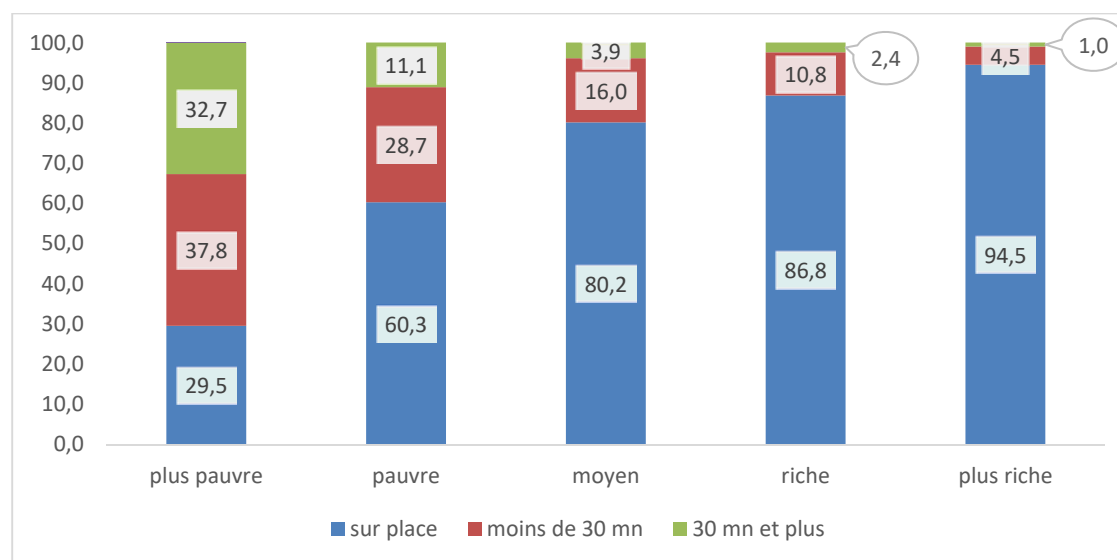


Source : ANSD, EDS, 2019

### c) Temps de collecte et niveau de vie

Le niveau de vie distingue nettement les populations en termes d'accessibilité des sources d'eau potable. Plus le ménage est riche, plus il a un accès facile à l'eau avec la présence d'un point d'eau à domicile et plus le ménage est pauvre, plus il a tendance à trouver de l'eau hors de son domicile. En effet, les ménages du quintile le plus pauvre affichent la plus faible proportion de ceux s'approvisionnant sur place en eau potable (29,5%), alors que, parmi les plus riches, moins de 6,0% collectent l'eau en dehors du domicile dont 1,0% met plus d'une demi-heure pour se procurer le précieux liquide.

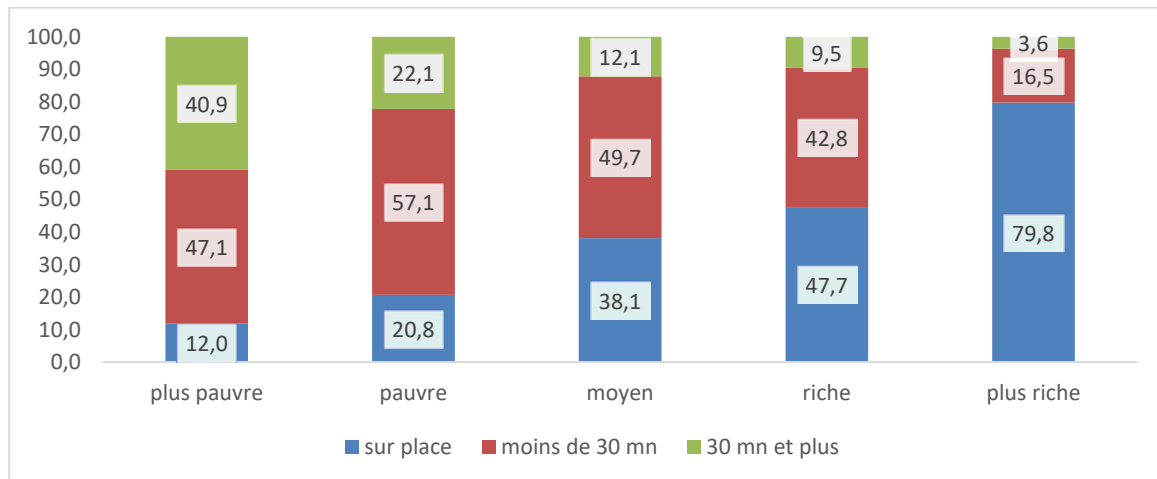
**Graphique VII-10** : Répartition des ménages selon le temps mis pour collecter l'eau par quintile de niveau de vie



Source : ANSD. EDS, 2019

Lorsqu'on s'intéresse aux ménages ne disposant pas d'un robinet domestique, la tendance précédemment relevée persiste. Toutefois, les écarts entre les différents quintiles sont plus réduits. Les ménages les plus pauvres sont proportionnellement les plus nombreux à utiliser les points situés à au moins 30 minutes du domicile. La majorité des plus riches dispose d'un point d'eau à proximité du domicile.

**Graphique VII-11 : Répartition des ménages sans raccordement domestique selon le temps mis pour collecter l'eau par quintile de niveau de vie**

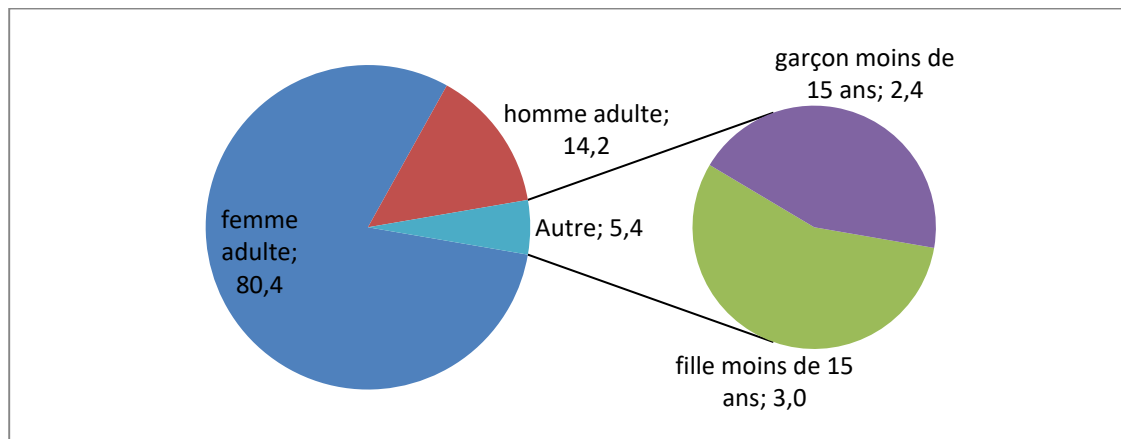


Source : ANSD. EDS, 2019

**VII.1.1.3. La collecte de l'eau, une affaire d'adultes et de femmes**

Dans les ménages ne disposant pas d'un point d'eau sur place, la collecte de l'eau est généralement assurée par les femmes adultes (80,4%). Il existe quelques ménages (5,4%) pour lesquels les corvées d'eau sont assurées par les enfants âgés de moins de 15 ans.

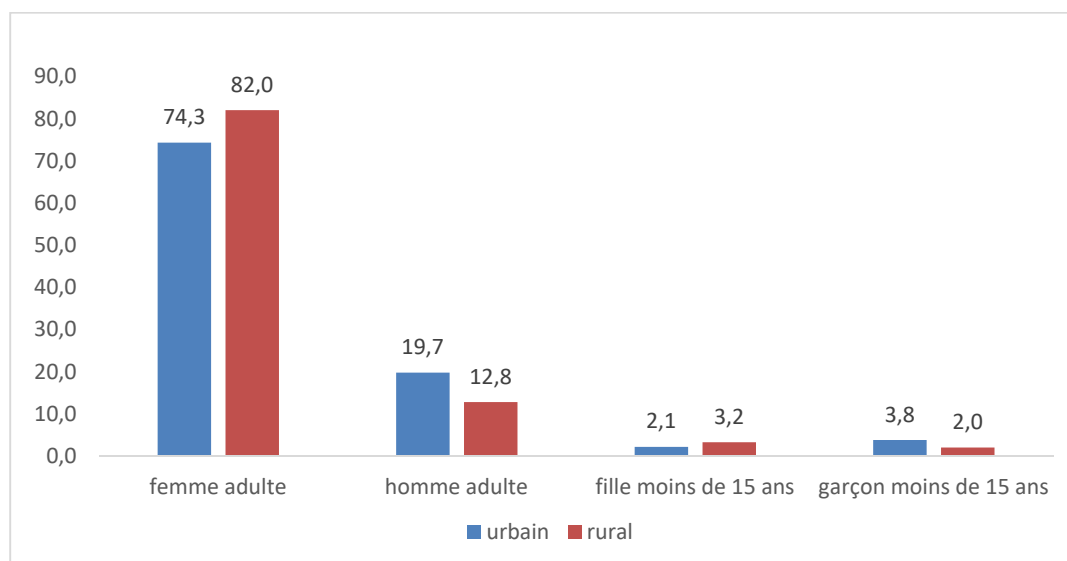
**Graphique VII-12 : Répartition en pourcentage des ménages selon la personne responsable de la collecte de l'eau**



Source : ANSD. EDS, 2019

Quel que soit le milieu de résidence, les adultes, en particulier les femmes, sont plus impliquées dans la collecte d'eau hors du domicile. Toutefois, une différence notable est relevée en ce qui concerne la participation des hommes. Les hommes résidant en milieu urbain participent plus aux corvées d'eau. Lorsque le ménage ne dispose pas d'une source d'eau sur place, près d'un cinquième des responsables de la collecte d'eau en milieu urbain (19,7% contre 12,8% en zone rurale) sont des hommes adultes.

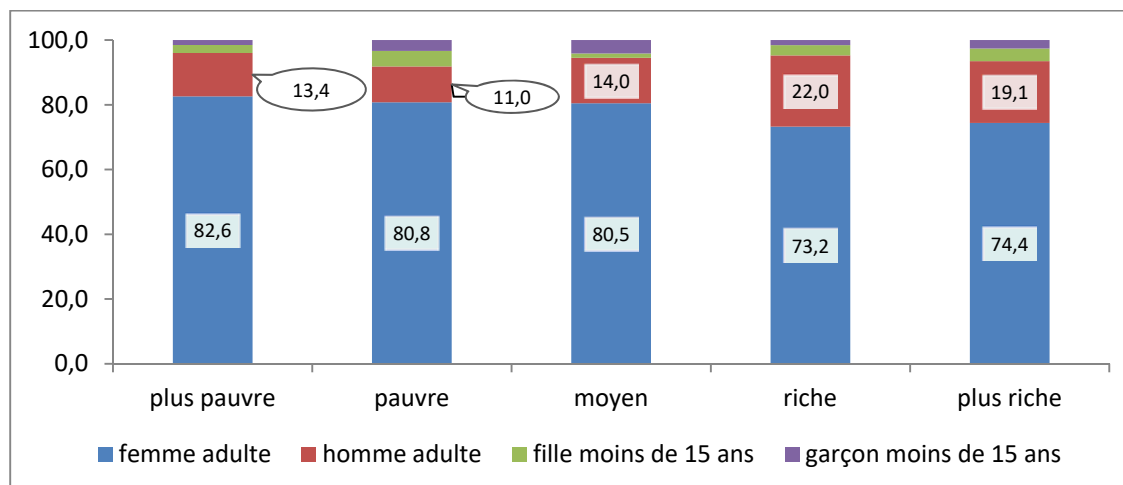
**Graphique VII-13 : Répartition des ménages selon la personne responsable de la collecte de l'eau par milieu de résidence**



Source : ANSD. EDS, 2019

La « spécialisation » des femmes adultes pour la collecte de l'eau est notée également, quel que soit le quintile de niveau de vie considéré. Toutefois, la participation masculine est plus marquée dans les ménages les plus riches.

**Graphique VII-14 : Répartition des ménages selon la personne responsable de la collecte de l'eau par quintile de niveau de vie**



Source : ANSD, EDS2019.

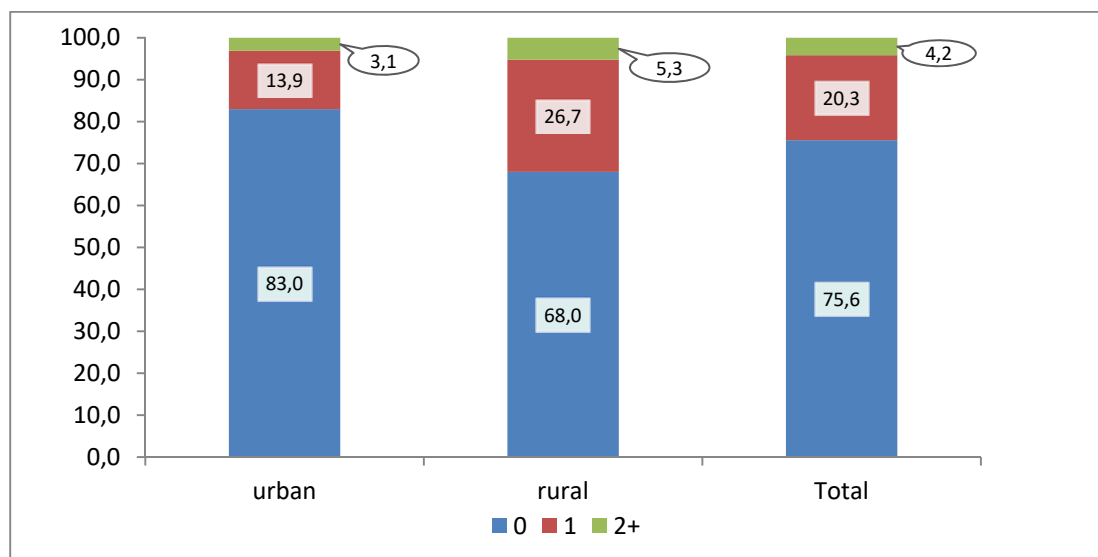
#### VII.1.1.4. Traitement de l'eau

##### a) Pratique du traitement de l'eau avant sa consommation

Le traitement de l'eau avant usage permet de lutter contre certaines maladies telles que la dysenterie, la diarrhée et le choléra. Au Sénégal, pour sept ménages sur dix, l'eau ne fait l'objet d'aucun traitement avant la consommation. Cette situation est

plus fréquente en milieu urbain. En milieu rural, plus du tiers des ménages use au moins d'une méthode de traitement pour rendre l'eau potable (contre 17,0% en zone urbaine). Peu de ménages usent de deux méthodes ou plus pour rendre l'eau potable (3,1% pour le milieu urbain et 5,3% pour le rural).

**Graphique VII-15 : Répartition des ménages selon le nombre de méthodes utilisées pour traiter l'eau par milieu de résidence**



Source : ANSD, EDS2019.

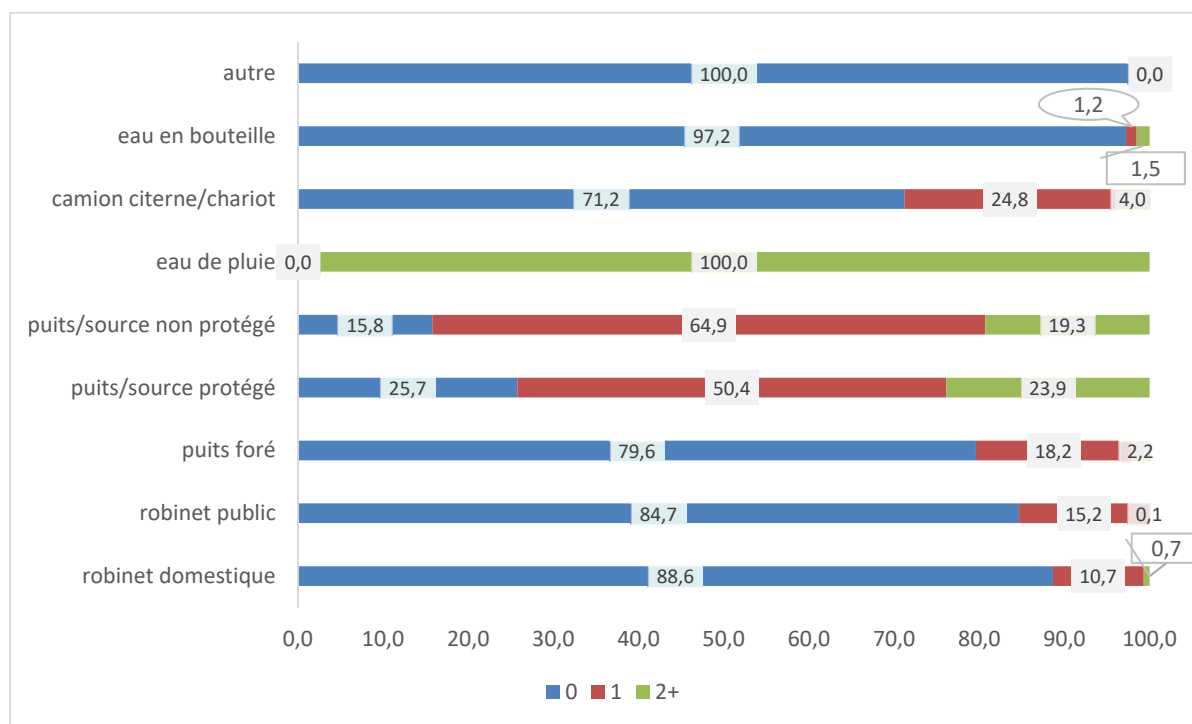
En général, le traitement de l'eau est plus fréquent dans les ménages s'approvisionnant en eau d'une source non améliorée.

L'eau de pluie se démarque par le fait que la totalité des ménages la traite avant son usage en utilisant au moins deux méthodes distinctes.

Dans une moindre mesure, l'eau des puits et sources, protégés ou non, est quasi systématiquement traitée. En effet, au moins 7 ménages sur 10 traitent l'eau collectée des puits et sources protégés ou non. En outre, plus de 20% d'entre eux utilisent au moins deux méthodes pour rendre l'eau potable.

L'eau collectée des puits à tube/forage ou des camions citernes fait l'objet d'un traitement avant son emploi dans respectivement 20,4% et 28,8% des ménages qui s'y approvisionnent. L'eau en bouteille et celle du robinet sont généralement consommées sans traitement préalable.

**Graphique VII-16 : Répartition des ménages selon le nombre de méthodes utilisées par type de point d'eau potable**



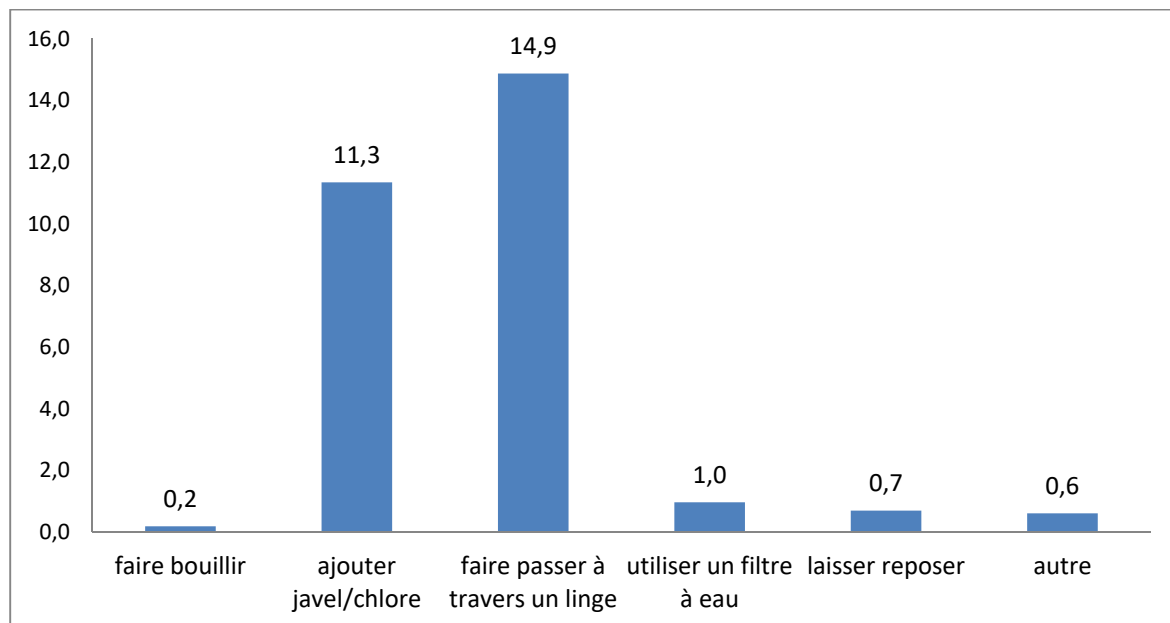
Source : ANSD. EDS, 2019

**b) Méthode de traitement eau potable**

En général, les méthodes de traitement de l'eau comprennent l'ébullition, l'ajout de javel ou de chlore, l'utilisation d'un linge pour passer l'eau, le filtrage et la désinfection solaire. Au Sénégal, les méthodes les plus fréquentes sont l'utilisation d'un linge pour passer l'eau (14,9%) et l'ajout de javel ou de chlore (11,3%). Rares sont les ménages qui laissent reposer ou font bouillir l'eau et 1,0% utilisent un filtre à eau moderne pour la rendre potable avant sa consommation.



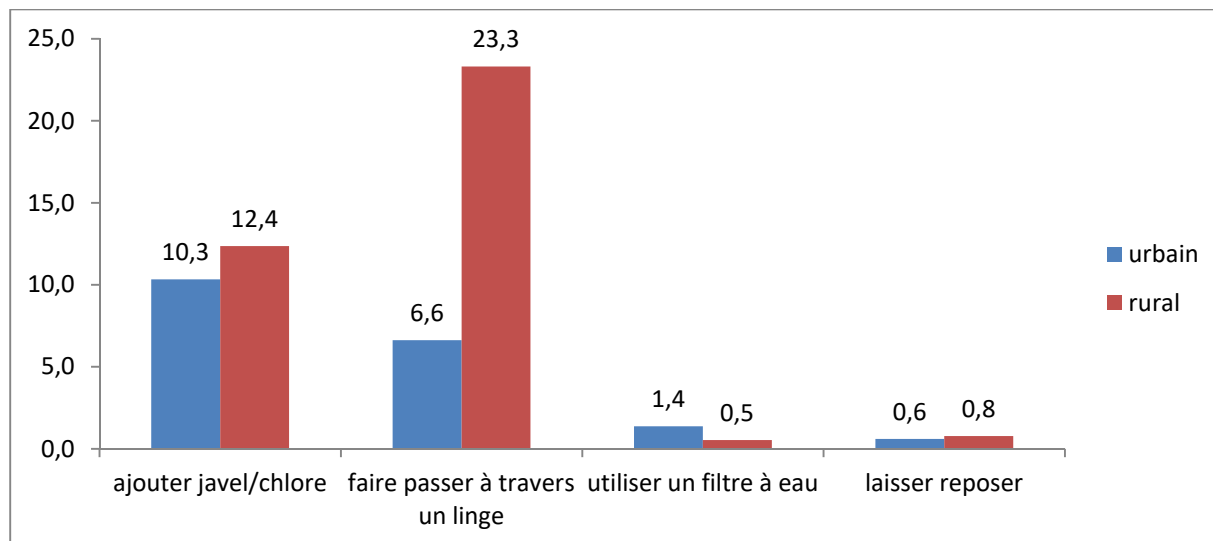
**Graphique VII-17 : Proportion de ménages par méthodes de traitement de l'eau utilisées**



Source : ANSD, EDS 2019.

Quel que soit le milieu de résidence, les principales méthodes utilisées pour le traitement de l'eau sont le filtrage à travers un linge et l'ajout de javel ou de chlore. Cette dernière méthode est plus fréquente en milieu urbain, tandis que la première l'est en zone rurale.

**Graphique VII-18 : Proportion de ménages par méthodes traitement de l'eau utilisées (selon le milieu de résidence)**



Source : ANSD, EDS 2019.

## VII.1.2. POINT DE VUE DES ODD

En vue de suivre l'évolution des indicateurs ODD, au sein des pays, aux échelles régionale et mondiale, le Programme Conjoint de Suivi (JMP en anglais) de l'OMS et de l'UNICEF a développé une méthodologie de suivi des indicateurs de l'ODD6.

La méthode JMP pour l'accès à l'eau potable consiste à élaborer une échelle de mesure tenant compte de l'accessibilité, la disponibilité et la qualité de l'eau. Le tableau ci-dessous présente les composantes de cette échelle pour le suivi mondial des progrès en matière d'alimentation en eau potable.

**Tableau VII-1 : Échelle de suivi mondial du JMP pour les services d'alimentation en eau potable**

Niveau du service	Définition
Géré en toute sécurité	Source améliorée située sur site, disponible si nécessaire, et protégée de toute contamination microbiologique ou de produits chimiques prioritaires
Élémentaire	Source améliorée nécessitant un trajet aller-retour de 30 minutes au maximum pour la collecte
Limité	Source améliorée nécessitant un trajet aller-retour supérieur à 30 minutes pour la collecte
Non amélioré	Source non améliorée qui ne protège pas contre les contaminations
Aucun service	Eaux de surface

Source : OMS ; UNICEF. JMP Thematic Report on Safely Managed Drinking Water

Les données collectées dans le cadre de l'EDS ne permettent pas de mesurer la gestion en toute sécurité, car celle-ci requiert de prendre en compte non seulement la disponibilité sur place et en continue de l'eau mais aussi d'avoir une information sur sa qualité, notamment l'absence de matières fécales et de substances chimiques prioritaires. De ce fait, l'analyse est restreinte aux autres catégories de l'échelle de mesure JMP à savoir élémentaire, limité, non amélioré et aucun service.

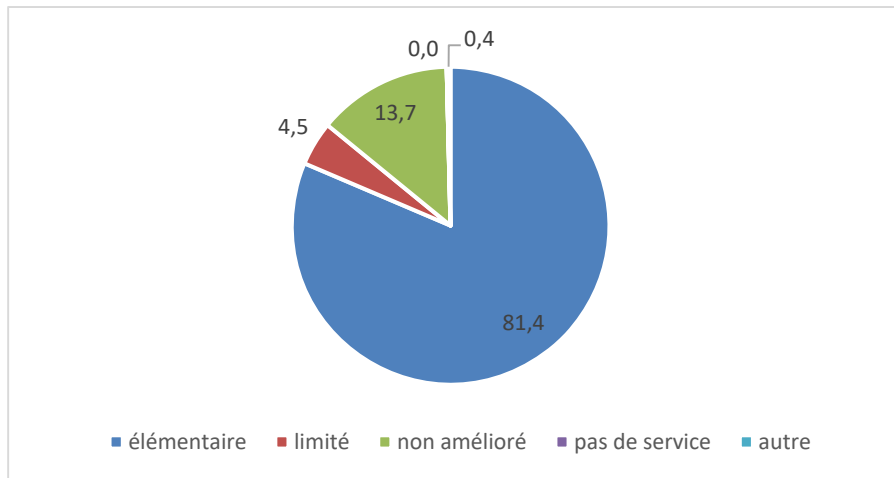
Au Sénégal, la plupart des ménages (81,4%) ont accès à un service élémentaire d'eau potable, c'est-à-dire qu'ils disposent d'un point d'eau amélioré à domicile ou à proximité. Moins de deux ménages sur dix (13,7%) utilisent une source d'eau non améliorée. Une faible proportion de ménages dispose d'un accès limité à l'eau potable.

L'accès à un service élémentaire d'eau potable est certes observé dans la majorité des ménages, quel que soit le milieu de résidence, mais il est de loin plus important en zone urbaine où près de neuf ménages sur 10 utilisent l'eau d'une source améliorée disponible sur place ou à moins de 30 minutes (file d'attente incluse).

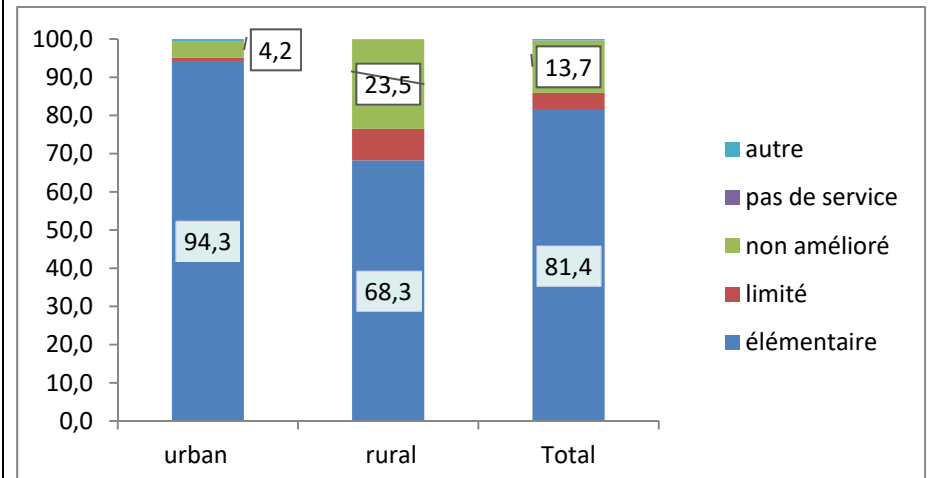
Du point de vue régional, l'Ouest se distingue par la proportion la plus forte de ménages disposant d'un service élémentaire d'eau potable (93,9%), alors qu'à l'inverse, le Sud se caractérise par la plus forte proportion de ménages ayant recours à un service non amélioré d'approvisionnement en eau potable (45,5%).

Le niveau de vie influe sur le type de service d'eau potable. En effet, plus le ménage est aisé, plus il a accès à un service élémentaire. A contrario, les ménages les plus pauvres sont les plus dépourvus en termes d'accès à un service d'eau potable, puisqu'ils disposent le plus souvent d'un service non amélioré (36,7%) ou limité (17,7%).

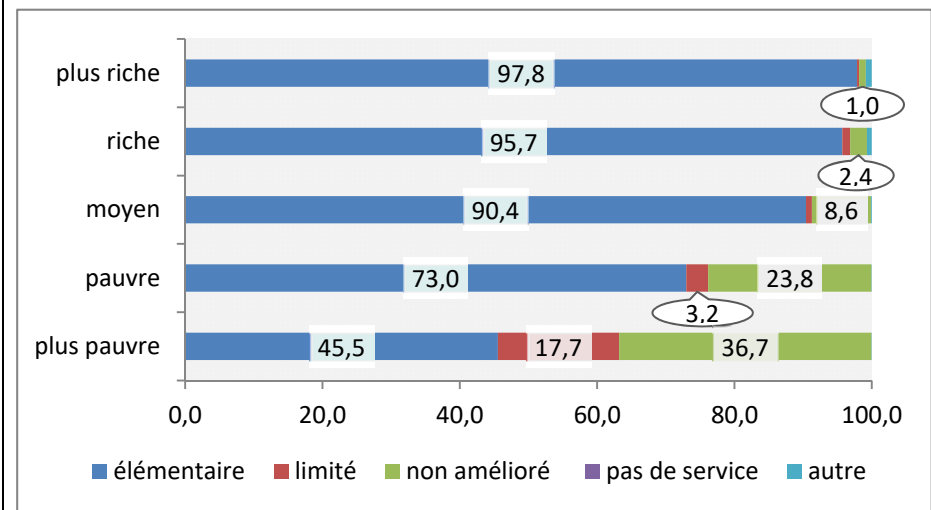
**Graphique VII-19 : Répartition des ménages selon le niveau d'accès au service d'eau potable**



**Graphique VII-20 : Répartition des ménages selon le niveau d'accès au service par milieu de résidence**



**Graphique VII-21 : Répartition des ménages selon le niveau d'accès au service par quintile de niveau de vie**



Source : ANSD. EDS, 2019

## VII.2. ASSAINISSEMENT

Les toilettes sont dites améliorées dès lors qu'elles « assurent une séparation hygiénique des excréta humains empêchant tout contact avec les personnes »<sup>19</sup>. La défécation à l'air libre peut être source de contamination de l'eau de boisson et de la nourriture à la suite de la dispersion par le vent notamment des matières fécales. Cela peut ainsi générer des maladies et entraîner des dommages économiques aux ménages concernés.

### VII.2.1. L'ACCES A L'ASSAINISSEMENT

#### VII.2.1.1. L'accès à des toilettes améliorées

Au Sénégal, un peu plus du quart des ménages ne dispose pas de toilettes améliorées (29,9%) dont environ 12,5% pratiquent la défécation à l'air libre. La plupart des ménages utilisent des toilettes améliorées. Il s'agit en général de toilettes munies d'une chasse d'eau ou chasse manuelle reliée à une fosse septique (43,7%). Le réseau d'égout est peu développé. Les toilettes raccordées à un réseau d'égout ne sont utilisées que par environ 9,0% des ménages.

Quel que soit le milieu de résidence, la majorité des ménages utilisent des toilettes améliorées. Toutefois, en milieu rural, plus de 4 ménages sur 10 utilisent des toilettes non améliorées dont près du quart ne dispose pas de toilettes et utilise la nature comme lieu d'aisance (23,8%) et 15,5% ont recours à des latrines sans dalle.

En milieu urbain, les ménages utilisent généralement des toilettes améliorées, pour l'essentiel des lieux d'aisance munis d'une chasse mécanique ou manuelle raccordée à une fosse septique (60,0%) ou un réseau d'égout (17,6%).

---

<sup>19</sup> JMP

**Tableau VII-2. Répartition des ménages par type de toilettes utilisées selon le milieu de résidence**

Type de toilettes	urbain	rural	Total
Chasse d'eau/chasse manuelle connectée à un système d'égout	17,6	0,1	9,0
Chasse d'eau/chasse manuelle reliée à une fosse septique	60,0	27,1	43,7
Chasse d'eau reliée à une latrine	4,9	6,4	5,6
Chasse d'eau reliée quelque part	0,2	1,3	0,7
Fosse d'aisances améliorée autoaérée	8,0	9,6	8,8
Fosse d'aisances avec dalle	5,0	12,5	8,7
Fosse d'aisances sans dalle	2,5	15,5	8,9
Pas de toilette /nature	1,4	23,8	12,5
Toilettes à compostage	0,0	0,2	0,1
Latrines/ toilettes suspendues	0,2	2,7	1,4
Autre	0,4	1,0	0,7
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source : ANSD, EDS 2019.

Des différences sont également notées sur le type d'aisance utilisé par les ménages en considérant leur niveau de vie. Les ménages pauvres font plus souvent usage de toilettes non améliorées (latrines sans dalle ou la nature) tandis que les plus riches disposent de toilettes avec chasse mécanique ou manuelle raccordée à l'égout ou à une fosse septique.

**Tableau VII-3. Répartition des ménages par type de toilettes utilisées selon le niveau de vie**

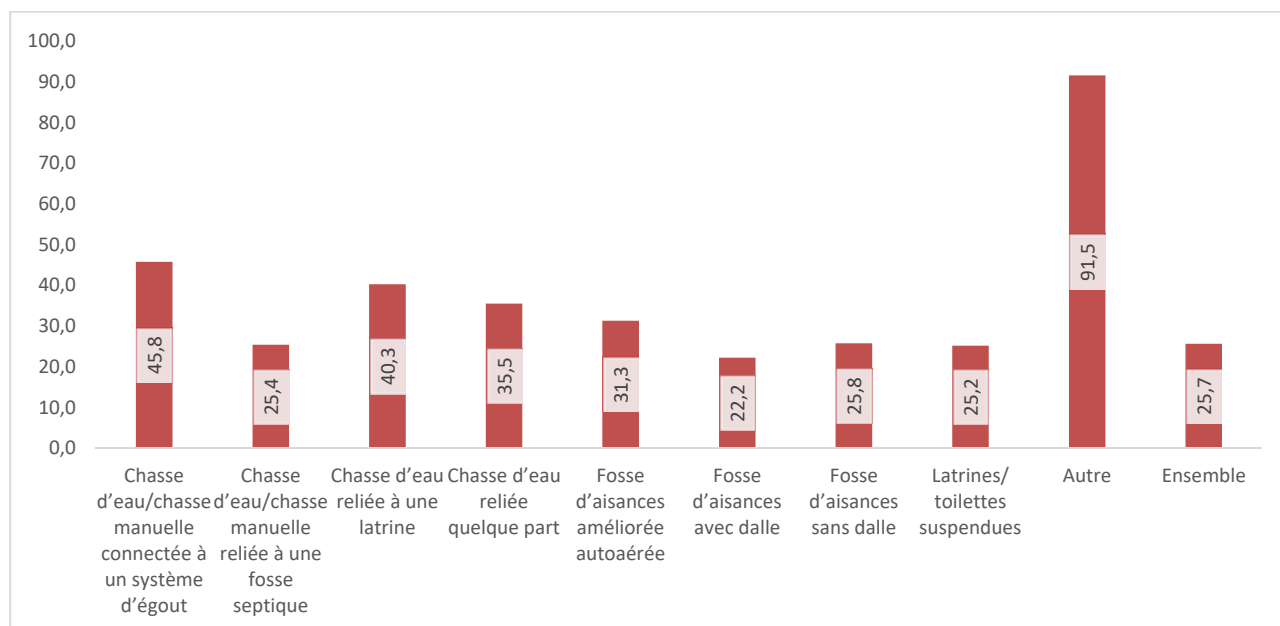
Type de toilettes	plus pauvre	pauvre	moyen	riche	plus riche	Ensemble
Chasse d'eau/chasse manuelle connectée à un système d'égout	0,0	0,0	3,4	14,7	22,9	9,0
Chasse d'eau/chasse manuelle reliée à une fosse septique	2,1	22,5	53,0	68,2	65,3	43,7
Chasse d'eau reliée à une latrine	2,2	10,0	8,6	5,3	3,1	5,6
Chasse d'eau reliée quelque part	0,6	2,5	0,6	0,0	0,1	0,7
Fosse d'aisances améliorée autoaérée	2,5	14,4	13,2	6,8	7,9	8,8
Fosse d'aisances avec dalle	15,4	13,6	11,1	4,7	0,8	8,7
Fosse d'aisances sans dalle	24,6	16,9	5,5	0,3	0,1	8,9
Pas de toilette /nature	49,9	12,9	2,3	0,0	0,0	12,5
Toilettes à compostage	0,2	0,4	0,0	0,0	0,0	0,1
Latrines/ toilettes suspendues	1,9	4,4	1,5	0,0	0,0	1,4
Autre	0,8	2,3	0,7	0,0	0,0	0,7
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source : ANSD, EDS 2019.

**VII.2.1.2. Partage des lieux d'aisance : une pratique plus fréquente en milieu urbain**

Le partage des toilettes est pratiqué par un tiers des ménages (33%). En général, cette pratique est un peu plus fréquente dans les ménages utilisant des latrines à fosse avec dalle (37%) ou des lieux d'aisance munis d'une chasse manuelle ou mécanique raccordé au réseau d'égout (34%) ou des latrines ventilées améliorées (33%).

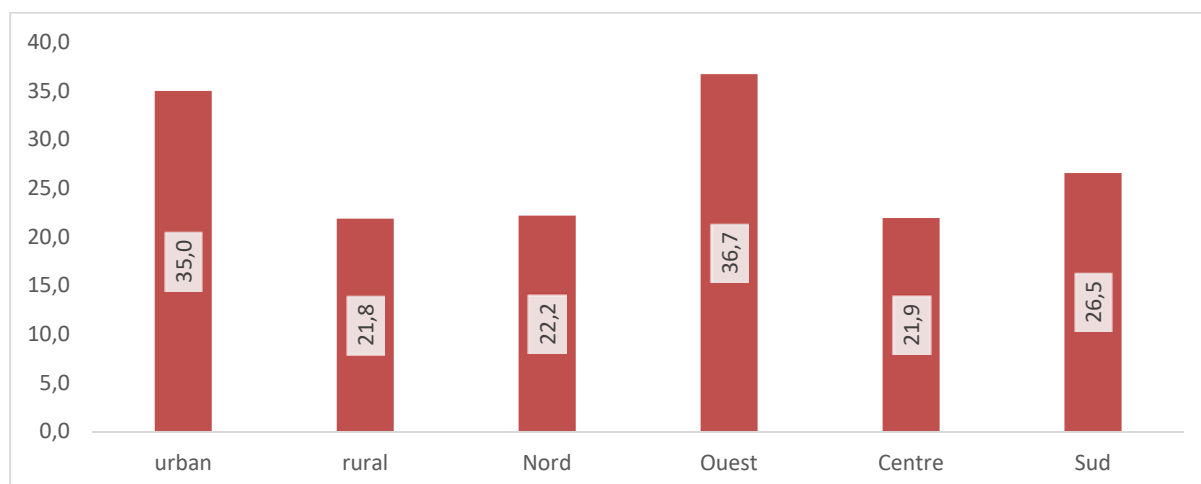
**Graphique VII-22 : Proportion des ménages partageant les toilettes par type de toilettes utilisées**



Source : ANSD, EDS 2019.

Le partage des toilettes est observé dans toutes les zones, mais est plus courant dans la zone Ouest où près de 4 ménages sur 10 utilisent des lieux d'aisance partagés avec d'autres ménages. Dans les autres zones, l'usage de toilettes partagées concerne près du quart des ménages (nord et centre) voire un peu plus (sud).

**Graphique VII-23 : Proportion de ménages utilisant des toilettes partagées selon la zone et le milieu de résidence**



Source : ANSD, EDS 2019.

En milieu urbain, 35,0% des ménages utilisent des toilettes partagées contre 21,8% en zone rurale. Cela concorde avec la situation notée selon les zones dans la mesure où la zone Ouest concentre les régions du pays les plus fortement urbanisées, en l’occurrence Dakar et Thiès.

### VII.2.2. ECHELLE JMP DE MESURE

A l’image du secteur de l’eau, le JMP a développé une échelle de mesure visant à rendre compte des progrès réalisés en matière d’assainissement. L’objectif final visé, à savoir le développement d’une gestion sécurisée des excréta humains in situ ou dans un lieu dédié via un transport sécurisé, ne peut être mesuré à travers cette enquête. Tout au plus, l’enquête ne permet de suivre que les autres indicateurs intermédiaires développés par le JMP et rappelés dans le tableau ci-dessous.

**Tableau VII-4. Echelle de mesure de l'accès à l'assainissement du JMP**

Niveau du service	Définition
Services gérés en toute sécurité	Utilisation d’installations améliorées qui ne sont pas partagées avec d’autres ménages et où les excréments sont éliminés en toute sécurité sur site ou transportés et traités hors site
Service élémentaire	L’utilisation des installations d’assainissement améliorées qui ne sont pas partagées par plusieurs familles
Service limité	L’utilisation des installations d’assainissement améliorées partagées par deux ou plusieurs familles
Service non amélioré	L’utilisation des latrines à fosse sans dalle ou plateforme, latrines suspendues et latrines à seau
Aucun service	Défécation en plein air

Source : OMS ; UNICEF. JMP, WASH dans l’agenda 2030, 2017



En termes de résultats notés dans le secteur suivant l'échelle JMP, il faut noter qu'un peu plus des trois quarts des ménages ont accès à des toilettes améliorées dont 53,7% disposent d'un service élémentaire d'assainissement.

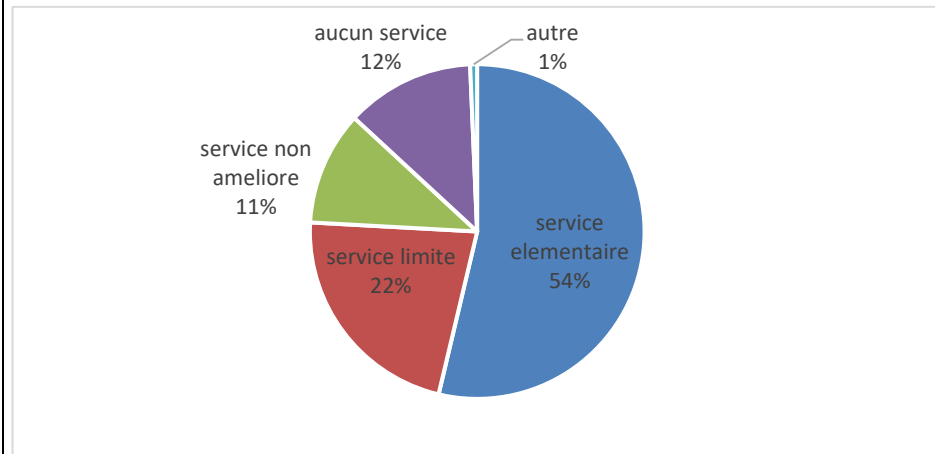
L'absence de service d'assainissement (environ 12,5% au niveau national) est plus notée dans les zones rurales. En effet, près du quart des ménages y résidant, ne disposent pas de toilettes et utilisent la nature comme lieu d'aisance. Un peu plus de 4 ménages sur 10 y disposent d'un service élémentaire (45,2%).

A l'inverse du monde rural, l'essentiel des ménages urbains a accès à des toilettes améliorées (95,4%) dont près des deux tiers (62,0%) ont accès à un service élémentaire. La défécation à l'air libre y est très peu pratiquée (1,4%).

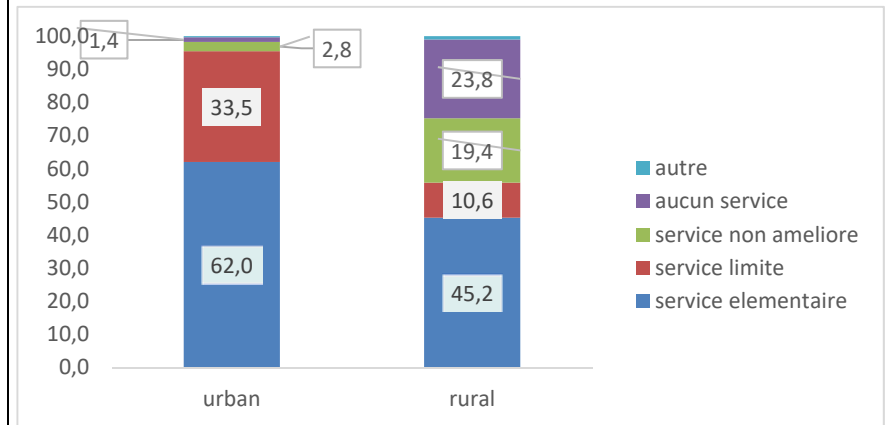
Au niveau régional, ce n'est que dans la région Ouest que l'immense majorité des ménages (95,4%) utilisent des toilettes améliorées même si dans environ 35,1% des cas, celles-ci sont partagées avec d'autres ménages. Par contre, comme souligné plus haut, au Sud, l'usage d'un service non amélioré est un peu plus fréquent qu'ailleurs.

Selon le niveau de vie, plus le ménage est riche, plus il a accès à un service élémentaire d'assainissement. A l'inverse, plus le ménage est pauvre, moins il a accès à un service d'assainissement adéquat. Les ménages du quintile le plus pauvre sont plus nombreux à utiliser la nature (49,9%) ou un service non amélioré comme lieu d'aisance (27,2%). Moins de 2 ménages sur 10 du quintile le plus pauvre ont accès à un service élémentaire d'assainissement, alors que plus des trois quarts des ménages les plus riches disposent de ce type de service.

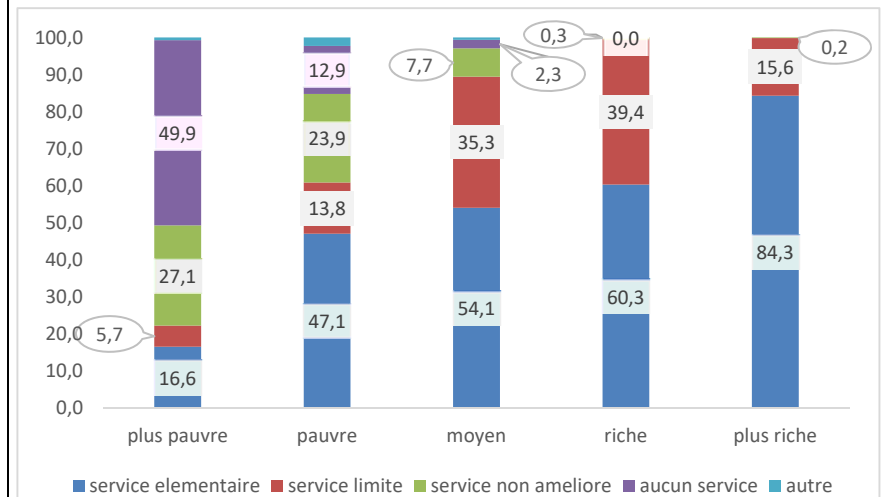
**Graphique VII-24 : Répartition des ménages selon le type de service d'assainissement utilisé**



**Graphique VII-25 : Répartition des ménages selon le type de service d'assainissement par milieu de résidence**



**Graphique VII-26 : Répartition des ménages selon le type de service d'assainissement par quintile de niveau de vie**



Source : ANSD, EDS 2019.

## Conclusion

Ce chapitre a permis d'avoir un aperçu du niveau des indicateurs relatifs à l'eau et à l'assainissement pour l'année 2019 et de relever en ce sens qu'il reste un gap pour l'accès universel visé par le nouveau programme mondial développé à la suite des OMD nécessite. Les ODD dont il est question, incluent un aspect qualitatif et de continuité des services d'eau et d'assainissement mais aussi une meilleure prise en compte des problèmes environnementaux que soulèvent notamment le dérèglement climatique observé sur la planète.

Même si par endroit, notamment les zones urbaines, l'universalité est frôlée, les inégalités persistent au sein de la population d'une zone donnée. Des analyses complémentaires et plus spécifiques sont toutefois nécessaires pour mieux guider les politiques dans la prise des mesures adéquates pour un bon ciblage.